



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE PHILIPPE-LAROCHE
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 13 MAI 2019 À 8 H**

Personne(s) présente(s) :

Michel Beaulieu, président
Hélène Bergeron, Conseillère - District no 1
Alice Dignard, Conseillère - District no 2
Guy Gilbert, Conseiller - District no 3
Lucie Laroche, Conseillère - District no 4
Katy Duclos, Conseillère - District no 5
Lorne Trudel, Conseiller - District no 6

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Michel Beaulieu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Aucun

3. Direction générale

- 3.1 Adoption - Gestion des ressources humaines et relations du travail – Services juridiques et Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et congé rémunéré

4. Travaux publics

- 4.1 Aucun

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Aucun

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun

8. Permis et inspections

- 8.1 Aucun

9. Varia

- 9.1 Aucun

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.



1.2 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 8 h 05.

179-2019

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adopté ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180-2019

3.1 Adoption - Gestion des ressources humaines et relations du travail – Services juridiques et Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et congé rémunéré

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

ATTENDU QUE la FQM offre des services de nature juridique;

ATTENDU QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

ATTENDU QUE les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2019 sont de 130 \$ à 170 \$ de l'heure;

ATTENDU l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Beauport mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

QUE ce conseil accorde un congé rémunéré à monsieur Jean Blais, directeur des finances et de l'administration, à compter du mardi 14 mai 2019 pour la période déterminée par le conseil, selon les besoins de la municipalité.

Ces journées de congé doivent être consécutives.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10. Période de questions

À 8 h 16, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 8 h 16.

11. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 8 h 16.

Michel Beaulieu, maire

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier